

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1908

présenté par

M. Simian, M. Delpon, M. Chalumeau, M. Mis, M. Dombreval, M. Fiévet, Mme Lardet,
M. Blanchet, Mme Vanceunebrock, M. Anato, Mme Degois, M. Thiébaud, Mme Rossi,
Mme Bureau-Bonnard, M. Belhaddad, M. Gaillard, Mme Bagarry, Mme Amadou, Mme Thillaye,
M. Damaisin, M. Le Bohec, M. Sempastous et Mme Petel

ARTICLE 1ER A**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 67, insérer l'alinéa suivant :

« À ce titre, en contrepartie de l'achat par les collectivités territoriales de matériels roulants emportant leur énergie de propulsion, les programmes d'électrification ferroviaire inscrits dans les contrats de plan État région intègrent des opérations concernant les infrastructures nécessaires pour la mise en service de ces matériels. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet du présent amendement est d'inciter à intégrer dans les programmes d'électrification ferroviaire inscrits dans les Contrats de plan État Region (CPER) des opérations concernant les infrastructures nécessaires pour la mise en service de matériels roulants emportant leur énergie de propulsion. Il s'agit ainsi d'ouvrir la voie à l'utilisation de ces crédits CPER pour d'autres opérations que l'électrification des lignes, comme par exemple, la mise à niveau d'infrastructures pour les matériels roulants fonctionnant par exemple à l'hydrogène.

Cette proposition figurait parmi les conclusions du rapport parlementaire sur le verdissement du transport ferroviaire remis à la Ministre des Transports en Novembre 2018.

Alors que le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, il apparaît que le ferroviaire figure au premier plan des modes de transports à privilégier, compte tenu de ses vertus écologiques.

Afin d'accélérer la transition écologique en matière de transport et de répondre à l'objectif, fixé par la loi « de développer l'usage des mobilités les moins polluantes et partagées au quotidien pour une meilleure qualité de vie » il est donc proposé d'adopter cet amendement, véritable incitation au déploiement de nouveaux modes de transports ferroviaire tel que le train à hydrogène, afin de favoriser la sortie du diesel dans le ferroviaire et d'encourager le déploiement d'une filière hydrogène en plein développement.